

CTSD du 10 juin 2022

Mesures particulières Rentrée 2022

Projets de regroupements et/ou fusions de direction d'écoles (à l'étude)

Circonscription d'Altkirch :

- Projet de convention entre les communes du RPI

Emlingen/Heiwiller/Obermorschwiller/Schwoben (ligne 51), la commune de Tagsdorf et la commune de Wittersdorf (ligne 53) concernant l'accueil des élèves des classes élémentaires à la rentrée 2022. Cette convention n'étant pas renouvelable pour la rentrée 2022, en attente de la délibération du SIAS Emlingen/Obermorschwiller/Heiwiller/Schwoben/Tagsdorf et des délibérations des conseils municipaux des 6 communes.

Circonscription de Guebwiller :

- Projet de fusion de l'école maternelle intercommunale "L'Ill aux Enfants" et l'école élémentaire intercommunale d'Oberhergheim à la rentrée 2022. Direction unique en maternelle (5 classes). L'école maternelle intercommunale "L'Ill aux Enfants" devient une école primaire intercommunale (incidence décharge de direction +0,25). En attente de la délibération du conseil municipal de la commune d'Oberhergheim.

- Projet de fusions des écoles entre l'école élémentaire « Jean Egen » (0681626Y - 2 classes – ligne 580) et l'école primaire de Lautenbach à la rentrée 2022. Direction unique 4 classes à l'école élémentaire « Jean Egen » qui devient primaire (incidence +0,25 de décharge de direction). En attente de la délibération du conseil municipal de la ville de Lautenbach.

Création de regroupement et fusions de directions d'écoles (actés)

Circonscription d'Altkirch :

Convention entre les communes du RPI Emlingen/Heiwiller/Obermorschwiller/Schwoben (ligne 51), la commune de Tagsdorf et la commune de Wittersdorf concernant l'accueil des élèves des classes élémentaires à la rentrée 2021. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux des communes de Heiwiller en date du 09/04/2021, de Emlingen en date du 06/04/2021, de Tagsdorf en date du 11/04/2021, d'Obermorschwiller en date du 12/04/2021, de Wittersdorf en date du 08/06/2021, de Schwoben en date du 17/05/2022 et du SIAS Emlingen/Obermorschwiller/Heiwiller/Schwoben/Tagsdorf en date du 24/06/2021.

La scolarisation des élèves de maternelle de Wittersdorf s'effectue à l'école maternelle intercommunale du RPI Emlingen/Obermorschwiller/Heiwiller/Schwoben/Tagsdorf en conformité (ligne 50) avec Avenant n°2 à la convention du 20/06/2019 entre le SIAS Emlingen/Heiwiller/Obermorschwiller/Schwoben/Tagsdorf et la commune de Wittersdorf concernant l'accueil d'enfants à la rentrée 2022. En conformité avec l'avenant n°2 signé conjointement par la présidente du SIAS, habilitée par une délibération du comité syndical du 30/03/2021 et par le maire de la commune de Wittersdorf en date du 24/06/2021 et en conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune de Wittersdorf en date du 08/06/2021.

Adhésion de la commune de Durlinsdorf au RPI Oberlarg/Courtavon/Levoncourt/Liebsdorf (lignes 71 à 74) à la rentrée 2022. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux des communes de Courtavon en date du 16/09/2021, de Durlinsdorf en date du 18/11/2021, d'Oberlarg en date du 30/11/2021, de Liebsdorf en date du 22/12/2021, de Levoncourt en date du 23/12/2021 et du SIAS Oberlarg/Courtavon/Levoncourt/Liebsdorf en date du 28/02/2022.

Fusion de l'école primaire de Durlinsdorf avec l'école primaire intercommunale du RPI Oberlarg/Courtavon/Levoncourt/Liebsdorf à la rentrée 2022. Direction unique 5 classes à l'école primaire intercommunale du RPI Oberlarg/Courtavon/Levoncourt/Liebsdorf (maintien de la décharge de direction à 0,25 de droit et non plus à titre exceptionnel). En conformité avec les délibérations des conseils municipaux des communes de Durlinsdorf en date du 10/03/2022, de Liebsdorf en date du 15/03/2022, d'Oberlarg en date du 05/04/2022, de Levoncourt en date du 14/04/2022, de Courtavon en date du 24/03/2022 et du SIAS Courtavon/Levoncourt/Liebsdorf/Oberlarg en date du 04/04/2022.

Rupture de la convention entre la commune de Knoeringue avec les communes de Muespach et de Muespach-le-Haut et retrait de la commune de Knoeringue du regroupement pédagogique intercommunal Muespach-le-Haut/Muespach/Knoeringue à la rentrée 2022 en conformité avec les deux délibérations du conseil municipal de la commune de Knoeringue en date du 28/03/2022, avec la délibération du conseil municipal de la commune de Muespach-le-Haut en date du 29/03/2022 et avec la délibération du conseil municipal de la commune de Muespach en date du 11/04/2022.

Création d'un RPI dispersé entre les communes de Muespach et de Muespach-le-Haut (maternelle et élémentaire) et fusion des écoles entre l'école maternelle du RPI Muespach/Muespach-le-Haut (ligne 105), l'école élémentaire du RPI Muespach-le-Haut et l'école élémentaire de Muespach à la rentrée 2022. Direction unique à l'école élémentaire de Muespach de 6 classes

(incidence décharge de direction +0.33) ; cette école devient primaire En conformité avec les délibérations des conseils municipaux des communes de Muespach-le-Haut en date du 29/03/2022 et de Muespach en date du 11/04/2022.

Circonscription de Guebwiller :

Fusion de l'école maternelle et de l'école élémentaire de la commune de Meyenheim à la rentrée 2022. En conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune de Meyenheim en date du 03/02/2022. Direction 2 classes à l'école élémentaire qui devient primaire.

Fusion de l'école maternelle "Magenta" (0680668G - lignes 380-381) avec l'école maternelle "kienzl" de Guebwiller à la rentrée 2022. Direction unique à l'école maternelle « Charles Kienzl » (9 classes) avec une demi-décharge de droit. En conformité avec la délibération du conseil municipal de la ville de Guebwiller en date du 23/05/2022.

Circonscription de Riedisheim :

Dissolution du RPI Rantzwiller/Koetzingue à la rentrée 2022. En conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune de Rantzwiller en date du 10/02/2022. Par délibération de la commune de Koetzingue en date du 14/04/2022, le conseil municipal refuse la sortie de la commune de Koetzingue du regroupement pédagogique intercommunal.

Fusion entre l'école primaire intercommunale "Charles Zumstein" de Magstatt-le-Bas et l'école primaire intercommunale de Magstatt-le-Haut à la rentrée 2022. Direction unique 4 classes à Magstatt-le-Haut (incidence décharge de direction +0,25). En conformité avec la délibération du SIVOSC des Deux Magstatt en date du 01/04/2022 et des délibérations des conseils municipaux des communes de Magstatt-le-Bas en date du 11/04/2022 et de Magstatt-le-Haut en date du 27/04/2022.

Circonscription de Saint-Louis :

Création de RPC entre les communes de Folgensbourg et Knoeringue à la rentrée 2022. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux de la commune de Folgensbourg en date du 16/03/2022 et de la commune de Knoeringue en date du 28/03/2022. Toutes les classes seront à Folgensbourg.

Circonscription de Thann :

Retrait des communes de Dolleren, d'Oberbruck, de Rimbach-près-Masevaux et de Seven du RPI Dolleren/Oberbruck/Rimbach-près-Masevaux/Seven et du syndicat intercommunal SDROWSK à la rentrée 2022. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux des communes de Dolleren en date du 25/02/2022, de Sewen en date du 09/03/2022, de Rimbach-près-Masevaux en date du 17/03/2022 et de d'Oberbruck en date du 17/03/2022. Convention signée entre les communes d'Oberbruck et de Rimbach-près-Masevaux pour la scolarisation des élèves de maternelle et de cycle 3 à Oberbruck et la scolarisation tout ou partie des élèves de cycle 2 à Rimbach-près-Masevaux à la rentrée 2022. En conformité avec les délibérations des conseils municipaux de la commune d'Oberbruck en date du 17/03/2022 et de la commune de Rimbach-près-Masevaux en date du 17/03/2022.

Fusion de l'école élémentaire d'Oberbruck (0681411P - ligne 45) avec l'école maternelle d'Oberbruck (0680713F - ligne 48) à la rentrée 2022. Direction unique 2 classes à l'école maternelle d'Oberbruck en conformité avec la délibération du conseil municipal de la commune d'Oberbruck en date du 17/03/2022.

Par délibération des conseils municipaux de la commune de Kirchberg en date du 21/04/2022, de la commune de Sickert en date du 03/04/2022 et de la commune de Wegscheid en date du 05/04/2022, ces trois communes décident de rester dans le SIS SDROWSK qui changera de dénomination à la rentrée 2022.

Action 1 – ENSEIGNEMENT PREELEMENTAIRE

Fermeture d'école :

Fermeture de l'école maternelle « Robert Desnos » d'Illzach. En conformité avec la délibération du conseil municipal de la ville d'Illzach en date du 27/04/2022.

Poste de direction :

L'école maternelle de Sewen aura un poste de direction (transformation du poste d'adjoint en poste de direction).

Le poste de direction maternelle de l'école primaire « La Sirène de l'Ill » de Brunstatt-Didenheim) devient une direction élémentaire à la rentrée 2022.

Classes TPS : Régularisation CTSD et CDEN de janvier et février 2022 :

Fermeture de 2 classes TPS :

Ville de Colmar : fermeture d'une classe TPS. Fermeture d'une classe TPS à l'école maternelle « Les Primevères » de Colmar.

Ville de Mulhouse : fermeture d'une classe TPS. • Fermeture d'une classe TPS à l'école maternelle « Les Tonneliers » 0680628N de Mulhouse 3.

Dispositif classes « GS dédoublée » :

Ouverture d'une classe « GS dédoublée » à l'école maternelle « Lefebvre » de Mulhouse 2

et Ouverture d'une classe « GS dédoublée » au groupe scolaire « Henri Sellier » de Mulhouse 2.

Fermeture d'une classe « GS dédoublée » à l'école maternelle « Sébastien Brant » de Mulhouse 1

Classe bilingue LCR :

Transformation de la classe bilingue ordinaire en classe bilingue LCR à l'école maternelle « Les Oréades » d'Ensisheim

Transformation de la classe bilingue ordinaire en classe bilingue LCR à l'école maternelle « Les Muguetts » de Colmar

Transformation des 2 classes bilingues 16/8^{ème} LCR en 2 classes bilingues paritaires LCR en maternelle au groupe scolaire « Victor Hugo » de Mulhouse 2

Transformation des 2 classes bilingues ordinaires en classes bilingues LCR en maternelle à l'école primaire « Jean d'Ormesson » de Habsheim

Classes « instruction en famille »

Ouverture d'une classe maternelle « instruction en famille ».

Action 2 – ENSEIGNEMENT ELEMENTAIRE

Ouverture d'une école primaire pour l'instruction en famille composée d'une classe maternelle et de 2 classes élémentaires (dont le poste de direction) implantée à la DSDEN 68.

Changement de statut d'une école

Le Groupe Scolaire bilingue 16/8^{ème} « Victor Hugo » de Mulhouse 2 devient une école primaire bilingue paritaire.

Postes de direction

L'école élémentaire de Rimbach-près-Masevaux aura un poste de direction (transformation du poste d'adjoint en poste de direction).

L'école élémentaire de Sewen aura un poste de direction (transformation du poste d'adjoint en poste de direction).

Le poste de direction spécialisé de L'école élémentaire d'application « Jean-Jacques Rousseau » de Colmar devient un poste de direction élémentaire

Le poste de direction maternelle de l'école primaire « La Sirène de l'Ill » de Brunstatt-Didenheim devient une direction élémentaire à la rentrée 2022.

Le poste de direction de l'école primaire « instruction en famille » sera une direction élémentaire.

Poste CHAM

Ouverture conditionnelle de la 2^{ème} classe CHAM à l'école élémentaire « Jean-Jacques Rousseau » de Colmar

Classe bilingue LCR

Transformation d'une classe bilingue ordinaire en classe bilingue LCR en élémentaire à l'école primaire intercommunale « Du Chalmont » du RPI Liepvre/Rombach-le-Franc

Transformation d'une classe bilingue ordinaire en classe bilingue LCR en élémentaire à l'école primaire intercommunale « Les Mèlèzes » du RPI Tagolsheim/Walheim.

Transformation d'une classe bilingue ordinaire en classes bilingues LCR en élémentaire au Groupe Scolaire « Pierrefontaine » de Mulhouse 1.

Fermeture de la 4^{ème} classe bilingue LCR en élémentaire et transformation des 3 classes bilingues 16/8^{ème} LCR en 3 classes bilingues paritaires LCR en élémentaire au groupe scolaire « Victor Hugo » de Mulhouse 2

Transformation d'une classe bilingue ordinaire en classe bilingue LCR en élémentaire à l'école primaire « Serpentine » de Colmar

Classes « instruction en famille » :

Ouverture de 2 classes élémentaires « instruction en famille ».

Dispositif classes « CP dédoublé » et « CE1 dédoublé »

Fermeture de la 6^{ème} classe « CP dédoublé » à l'école élémentaire « Wolf » de Mulhouse 2 .

Fermeture de la 5^{ème} classe « CP dédoublé » à l'école élémentaire « Paul Stintzi » de Mulhouse 2

Fermeture de la 4^{ème} classe « CP dédoublé » au Groupe Scolaire « La Fontaine » de Mulhouse 1

Ouverture de la 5^{ème} classe « CP dédoublé » à l'école élémentaire « Kléber » de Mulhouse 3

Action 3 – BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS

UPE2A

Transfert du demi-poste UPE2A NSA de l'école élémentaire « Nordfeld » de Mulhouse 2 vers l'école élémentaire « Kleber » de Mulhouse 3.

Ouverture d'un demi-poste UPE2A à l'école élémentaire « Galilée » de Saint-Louis
Ouverture d'un demi-poste UPE2A à l'école élémentaire de Munster

Ulis école

Annulation de l'ouverture d'une Ulis école à l'école élémentaire « Louis Pergaud » de Mulhouse 1
Annulation de l'ouverture d'une Ulis école dans la circonscription de Mulhouse 2
Annulation de l'ouverture d'une Ulis école dans la circonscription de Wittelsheim,
Ouverture d'une Ulis école à l'école élémentaire « Bartholdi » de Riedisheim
Fermeture de la 2^{ème} Ulis école à l'école élémentaire « Emile Storck » de Guebwiller
Ouverture d'une Ulis école à l'école primaire « Jeanne Bucher » de Guebwiller
Projet d'ouverture d'une Ulis école dans la circonscription de Colmar.

Etablissements spécialisés

Ouverture d'un poste UEMA à l'IME « Institut Saint-André » de Cernay rattaché à l'école maternelle « Centre » de Wittelsheim.

ASH

Transformation du poste « Référént autisme » rattaché pour 0,5 au Centre Hospitalier de Rouffach et pour 0,5 à la DSDEN en poste « Chargé de mission autisme » implanté auprès de l'IEN A.S.H (0680102S).

Action 4 – FORMATION

Postes « Action de formation Education Prioritaire »

Le poste implanté au Groupe Scolaire « La Fontaine » de Mulhouse 1 sera implanté à l'école élémentaire « Furstenberger » de Mulhouse 1 à la rentrée 2022.

Action 5 – REMPLACEMENT

Postes « Brigade Formation »

Ouverture de 2 postes de brigade formation implantés à l'école primaire « Albert Schweitzer » de Dannemarie
Ouverture de 3 postes de brigade formation implantés au Groupe Scolaire « Picasso – Jacques Schmidt » de Sierentz,
Régularisation Rentrée 2021 : Implantation d'un poste de brigade formation au Groupe Scolaire « Picasso – Jacques Schmidt » de Sierentz et implantation de 3 postes de brigade formation à l'école primaire de Burnhaupt-le-Bas (0681336H).

Postes « ZIL »

Transfert d'un poste ZIL de l'école maternelle « Magenta » de Guebwiller vers l'école maternelle « Kienzl » de Guebwiller
Ouverture d'un demi-poste ZIL par circonscription soit 7,5 postes pour renforcer la formation.

Action 6 – PILOTAGE – ENCADREMENT

Postes de conseillers pédagogiques

Ouverture de 2 quarts de poste CPLV (¼ de poste pour la circonscription de Riedisheim et ¼ de poste pour la circonscription de Saint-Louis).

Transfert du poste CP « EPS » départemental de la gestion budgétaire du 2nd degré vers la gestion budgétaire du 1^{er} degré
Le poste de CP « Formateur maîtrise de la langue » est transféré de la circonscription de Colmar vers la circonscription de Mulhouse 1

Postes de direction

Le poste de direction spécialisé de L'école élémentaire d'application « Jean-Jacques Rousseau » de Colmar devient un poste de direction élémentaire

Décharges de direction à titre exceptionnel non maintenues

Circonscription d'Altkirch

École primaire intercommunale du RPI Oberlarg/Courtavon/Levoncourt/Liebsdorf : 0,25 de décharge de direction de droit (5 classes).

Circonscription de Colmar

École élémentaire « Jean-Jacques Rousseau » de Colmar. La décharge complète à titre exceptionnel pour un an n'est pas maintenue. Cette école a une décharge de 0,33 de droit (7 classes).

Nouvelles décharges de direction à titre exceptionnel

Circonscription d'Altkirch

École primaire intercommunale du RPI Manspach/Altenach/Fulleren/Strueth/Mertzen/Saint-Ulrich : une décharge de 0,08 à titre exceptionnel au titre de la gestion d'un RPID à multisites est accordée.

Circonscription de Guebwiller

École Maternelle « Charles Kienzl » de Guebwiller : une décharge de 0.25 à titre exceptionnel pour la gestion de 2 sites et pour la préparation d'un déménagement sur le site « Le Louvre » à l'horizon 2025 est accordée.

Décharge « assistant de prévention Haut-Rhin Sud » non maintenue : La décharge « assistant de prévention Haut-Rhin Sud » de 0,5 implantée sur le poste de direction du Groupe Scolaire « Curie – Freinet » de Wittenheim n'est pas maintenue. Cette école conserve sa décharge complète de droit (13 classes).

Action 7 – PERSONNELS EN SITUATIONS DIVERSES

Ouverture d'un poste « assistant de prévention Haut-Rhin Sud » implanté à la DSDEN 68.